

<p>REPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>oo oo oo oo oo oo oo oo</p> <p>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</p> <p>oo oo oo oo oo oo oo oo</p> <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</p> <p>oo oo oo oo oo oo oo oo</p> <p>SEANCE DU 07 MARS 2024</p>
<p>Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 43</p> <p>Date de la convocation : 29 février 2024</p>	<p>L'an deux mille VINGT QUATRE et le SEPT MARS, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</p>
<p>Objet :</p> <p>DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)</p> <p>N° d'Ordre : 59-24</p> <p>Classification @ctes : 7.1 Décisions budgétaires</p> <p>Secrétaire de Séance : Ahmed BEKHEIRA</p>	<p>ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Daniel ASPE, Roger PAILLES, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, Thierry BEGUE, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Christelle LAPASSET, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Claude SIRE, Jean SERVAT, Serge BOYER, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO, René DRAGUE.</p> <p>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représentée par Erk CHATELUS.</p> <p>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Jean-Louis BOSC a donné procuration à Gérard QUES, Jean-François LABORDE a donné procuration à Claude SIRE, Guy CASSOLY a donné procuration à Aude VIVES, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Christian TRIADO, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Roger PAILLES, Etienne TURRA, a donné procuration à Agnès ANCEAU-MORER, Corinne DE MOZAS a donné procuration à Bernard LAMBERT, Nathalie CORNET a donné procuration à Gladys DA SILVA, Claire LAMY a donné procuration à Thérèse GOBERT-FORGAS, Laurent CHARCOS a donné procuration à Géraldine BOUVIER, Jean MAURY a donné procuration à Christelle LAPASSET, André JOSSE a donné procuration à Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Jacques ROUCH a donné procuration à René DRAGUE, Henri GUITART a donné procuration à Patrice ARRO.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Philippe DORANDEU, Anne LAUBIES, Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Françoise ELLIOTT, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.</p>

Le Président,

PRESENTE à l'assemblée, conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires du budget général 2024, du budget annexe déchets 2024, du budget restauration scolaire 2024 et du budget de la ZAE de Vinça 2024. La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe est venue préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un rapport, qui doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et l'évolution des effectifs.

RAPELLE que les documents ont été mis à la disposition des conseillers qui constituent le rapport sur la base duquel peut se tenir le débat d'orientations budgétaires.

RAPPELLE que les communes et les EPCI de plus de 20.000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que sur les politiques qu'elles mènent sur leur territoire.

DONNE LECTURE des données issues du dernier bilan social des effectifs de la communauté, portant sur les effectifs 2023.

PRECISE que dans le cadre de la gestion des ressources humaines de la Communauté et de ses services aux publics, des actions visant à améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes sont en place :

- Nom de poste en féminin et masculin dans les annonces d'emploi et l'organigramme,
- Mixité dans les comités de recrutement,
- Information aux agents des conséquences sur leur retraite et carrière, des choix de temps partiels et congés,
- Bonne prise en compte des filles dans les actions jeunesse, notamment vers les adolescent(e)s du territoire.

DIT QUE dans le cadre de ses compétences, la Communauté veillera à mieux promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes :

- Par des actions de formation du personnel et des élus sur l'égalité, les stéréotypes et les violences,
- Par la prise en compte de l'égalité dans les clauses de marchés publics,
- Par l'acquisition d'ouvrages sur l'égalité F-H par la médiathèque.

DEMANDE au Conseil Communautaire de se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Oui l'exposé de son Président,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires préalable au vote du budget général 2024, du budget annexe déchets 2024, du budget restauration scolaire 2024 et du budget de la ZAE de Vinça 2024 sur la base d'un rapport prévu par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 incluant le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes (décret n°2015-761 du 24.06.15) tel que présenté par le Président.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 19 Mars 2024.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,
Jean-Louis JALLAT.

